

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.058

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

18 Juin 1998

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, DONZIER et ANGIBAUD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONVENTION ENTRE LA REGION POITOU-CHARENTES ET LA VILLE DE ROYAN POUR LA CONDUITE D'OPERATIONS DES LYCEES DE ROYAN

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 26 mai 1986, la Ville de ROYAN a décidé de mettre à la disposition de la Région, les Services Techniques Municipaux pour assurer la conduite d'opérations ou la maîtrise d'oeuvre concernant les travaux dans les lycées.

Afin d'uniformiser les rémunérations de l'ensemble des conducteurs d'opérations travaillant pour le compte de la Région Poitou-Charentes, il est proposé de modifier l'annexe 1 qui précise les modalités d'application de l'article 5.1 de la convention approuvée le 26 mai 1986.

En conséquence, Monsieur le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale d'approuver le projet de modification de la convention joint en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la convention approuvée le 26 mai 1986,
- VU le projet de modification de la convention proposé en annexe,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer la modification de la convention à intervenir entre la Région POITOU-CHARENTES et la Ville de ROYAN pour la conduite d'opérations concernant les Lycées de Royan.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS